



Paris, le 10 septembre 2025

COMMUNIQUE DE PRESSE

(Ré)assurer la Souveraineté alimentaire de la production fruitière française

Cet été, le Conseil Constitutionnel a censuré l'article 2 de la loi visant à simplifier l'exercice du métier d'agriculteur. Celui-ci devait permettre aux arboriculteurs français de disposer des mêmes solutions insecticides que leurs concurrents européens.

Cette décision (prise au prétexte d'un risque sanitaire pour le consommateur) installe durablement une **concurrence déloyale** entre les productions françaises et celles issues de l'importation. C'est particulièrement vrai pour les **fruits**, alors que **l'acétamipride reste autorisée dans les 26 autres pays de l'Union européenne**.

Un enjeu économique vital pour les producteurs

Quatre semaines suffisent à bouleverser le bilan économique de producteurs qui travaillent toute l'année pour offrir aux consommateurs un fruit d'excellence. Cette qualité (reconnue et garantie par des années de coopération entre producteurs, metteurs en marché et distributeurs) doit être soutenue et valorisée.

Il est **inacceptable** que, lorsque les produits français sont disponibles en quantité et en qualité, les rayons accueillent des fruits d'importation.

C'est non seulement favoriser une concurrence déloyale, mais également priver le consommateur d'une information transparente et loyale.

Une production française abondante et de qualité

- **Poire** : la récolte française 2025 s'annonce abondante, diversifiée et de qualité. Voir, à cette époque de l'année, de la poire importée dans les rayons est intolérable.
- **Pomme** : les volumes destinés à la transformation sont suffisants. Il est inacceptable de trouver dans des compotes commercialisées en France (qu'elles soient sous marque nationale ou de distributeur) des pommes importées.
- **Raisin** : septembre est un mois stratégique, représentant 30 % des ventes annuelles. Actuellement, près d'un raisin sur deux vendu en F est d'origine nationale, il y a donc urgence à valoriser le raisin de table français.
- **Prune** : malgré une gamme complète disponible sur le territoire, des importations de prune bleue de Moldavie et de Reine-Claude d'Espagne sont constatées.

Après les paroles, l'heure des actes !

À l'occasion du dernier **Salon de l'Agriculture**, puis régulièrement dans la presse, les enseignes ont affirmé leur solidarité avec les producteurs français.

Grossistes et transformateurs sont appelés par les arboriculteurs, à œuvrer pour assurer une juste valorisation des produits français.

Il est désormais temps de passer des déclarations aux décisions concrètes :

Il est impératif de donner plus de place et de visibilité aux fruits français tant qu'ils sont disponibles.

Nos producteurs se réservent le droit de vérifier la bonne application de cet engagement sur le terrain.

Contact presse :

FNPF : Gilles BARAIZE – Directeur : g.baraze@fnpfruits.fr